

La lettre rougienne



Rougé rugit mais ne rougit

Mesdames, Messieurs,

L'éditorial lance généralement le thème de notre lettre rougienne mais l'actualité, hélas, nous contraint parfois à bousculer nos habitudes.

Au nom des élus, je veux rendre hommage à Patrick Grandière, maire-adjoint de notre commune, décédé brutalement le 10 février.

Ses engagements furent nombreux et variés tout au long de sa carrière, la fanfare de Rougé dans ses jeunes années, pompier volontaire pendant 30 ans, membre du conseil d'administration de la résidence Val de Brutz et puis professionnellement, il fut très investi dans la coopérative Terrena, dans la Cuma de la Brutz et dans l'association des Maîtres Herbagers de Châteaubriant.

Elu conseiller municipal en 2014, il devient adjoint à la voirie et aux travaux en 2020 où sa connaissance parfaite de notre commune nous était si précieuse.

Nous saluons la richesse de ses investissements au service de sa profession et de la société.

Jean-Michel Duclos



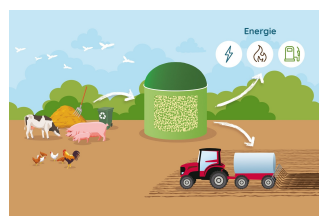
L'actualité

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

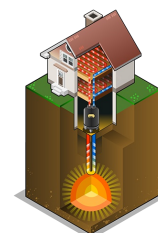


Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des «Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables» (ZAEnR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).



Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, etc.



Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

Quel intérêt pour ma commune ?

La définition des ZAEnR permet au maire d'identifier les secteurs où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal.

Quel intérêt pour le porteur de projet ?

Autres avantages des ZAEnR pour le porteur de projet :

- l'amélioration de l'acceptabilité des projets par les habitants déjà concertés pour les ZAEnR ;
- des délais d'instruction réduits ;
- des avantages financiers :
 - . dispositions financières pour des zones à potentiel plus faible,
 - . intégration dans les cahiers des charges des appels à projet de critères favorisant les projets en ZAEnR par rapport à des projets hors ZAEnR.

L'identification d'une ZAEnR ne se substitue pas aux autorisations administratives et ne préjuge pas de l'instruction réglementaire.

Les premières réflexions du conseil municipal :

- Eolien, pas de ZAEnR. Notre territoire, en incluant l'Ille et Vilaine proche, est déjà très pourvu.
- Solaire sur bâtiments, ZAEnR à l'échelle de la commune sur tous les sites agricoles, les bâtiments industriels et communaux. Les installations domestiques ne sont pas concernées.
- Solaire au sol, ZAEnR sur friches industrielles et ombrières sur certains parkings.



- Agrivoltaïsme, pas de ZAEnR.

- Méthanisation, pas d'opposition de principe, attention à la taille des projets

qui aurait des conséquences fortes (trafic routier en particulier).

Une contrainte est à préciser, il n'y a pas de conduite de gaz sur la commune pour de l'injection directe.

La concertation

Nous vous proposons d'échanger sur ce thème des énergies renouvelables, au cours d'une réunion publique :



le jeudi 21 mars à 19h00 - Espace Herminette,

Un registre sera également disponible en mairie pour recevoir vos observations sur le développement des énergies renouvelables sur notre commune du 18 au 22 mars aux heures d'ouverture de la mairie

Zoom

NOM POUR LA SALLE SITUÉE PLACE BARRAT



La municipalité de Rougé met à la disposition du tiers lieu «Mines de Faire», les locaux de l'ancien Vival, place Barrat.

A vous tous de proposer pour cette salle qui peut servir aussi pour des expositions ou réunions, un nom en référence (ou pas) au passé minier de Rougé.

Nous attendons vos suggestions.

Celles-ci sont à faire près de la Mairie : accueil@mairie-rouge.fr ou au 02.40.28.85.20

LE SITE DES VALLÉES ÉVOLUE

Une première campagne de plantation participative a eu lieu le samedi 24 février. Ce sont environ 200 arbres et arbustes qui ont été plantés le long de la rivière. Les plants d'espèces locales ont été choisis pour leur adaptation au site. La plupart proviennent de la pépinière rougéenne "du Sauvageon".



La participation d'une trentaine de bénévoles a donné lieu à un moment très convivial malgré une météo capricieuse !



La mise en place d'une gestion différenciée sur le terrain a également été initiée. Ainsi, seul le sentier « piétons » continuera à bénéficier d'une tonte régulière. Les espaces de prairie seront maintenus naturels avec un fauchage suivant le calendrier des manifestations.

Désormais un arrêté municipal interdit l'accès à tous les engins motorisés sur le site sauf les services municipaux pour l'entretien. Une signalétique a été mise en place.

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL

Pour information Monsieur Pierre AMOSSÉ remplace Monsieur HOCHART Ludovic en tant que Conseiller Municipal

Agenda

Vendredi 15 mars - Portes ouvertes de l'école Saint-Joseph - de 16h30 à 19h00
École Saint-Joseph - 11 Bis rue de la croix Barbot

Judi 21 mars - Espace herminette - 19h00
Réunion publique ZAEnR

Vendredi 22 mars - Espace Herminette - 18h30 - "Les intercalées"
Spectacle de 45 mn - tout public - à partir de 6 ans
Réservation possible au : 02 28 04 66 33 - culture@cc-chateaubriant-derval

Mercredi 27 mars - Médiathèque de Rougé - à partir de 17h00
La médiathèque de Rougé accueillera Mr Jérôme BLIN et Mr Gaëtan CHEVRIER, photographes en résidence d'artistes à la Communauté de Communes.
Ils partageront leurs expériences avec le public

Samedi 6 avril - Tournoi sportif de Badminton - Salle Omnisports -
Premier tournoi à 14h00 - second tournoi à 20h00
Manifestation organisée par l'association Badminton Loisirs Rougéen

Vendredi 19 avril - Portes ouvertes de l'école 1,2,3 Soleil - dès 16h30
École 1,2,3 Soleil - 17 rue de la croix Barbot

Samedi 20 avril - Cérémonie à la Stèle - la Garenne - Rougé - à partir de 11h15
Cérémonie organisée par l'Association des Résistants Déportés Fercé-Rougé-Soulvache

Samedi 20 et dimanche 21 avril - Foire commerciale - Espace Herminette
Manifestation organisée par l'Union des Artisans et Commerçants de Rougé